

**Présents :** BELLAMY M.J. DUPUY F. BELLAMY J.P. MICHEL-CHAGNOT R. GOURDEAU E. SONNEVILLE-COUBE B. SAVATIER J.C. CALVEZ C.

**Absents :** RAMEIX S. a donné pouvoir à BELLAMY M.J. ; MARTEAU R. ; QUESNEL F. ; PELTIER S. a donné pouvoir à BELLAMY J.P. ; METAIS D. ; MICHOT T. a donné pouvoir à GOURDEAU E. ; ROUX P.

~~

Le Conseil Municipal :

- Accepte :

- De mettre à disposition de SRD une parcelle de 25 m<sup>2</sup> pour l'installation d'un transformateur Rue du Stade
- L'avenant n° 3 à la convention de Mécénat signée avec SOREGIES concernant la prestation de pose et dépose des décorations de Noël

- Prend connaissance de la demande de Mme Moquereau, propriétaire des murs du Proxi, pour une mise à disposition du marché couvert auprès des gérants, en raison de gros travaux qui vont être réalisés dans les locaux qu'ils occupent. Le conseil municipal accepte une mise à disposition gracieuse avec facturation de l'électricité sous réserve de fournir une attestation d'assurance et signature d'une convention.

- Considérant que le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis, le conseil décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 de soumettre les clôtures à une procédure de déclaration préalable sur son territoire, en cohérence avec le PLU.

- Suite à une erreur matérielle commise par le bureau d'étude dans la rédaction des articles A-1.2 et N-1.2 du règlement du PLU, le conseil décide d'initier une procédure de modification simplifiée pour rétablir la décision du conseil municipal.

- Suite à la décision du conseil municipal d'Aumetz relative à la création d'une association avec les communes de Bournand, Vézières, Roiffé, Curçay sur Dive, St. Léger de Montbrillais et Les Trois-Moutiers, le conseil approuve. Madame le Maire rencontrera les maires des communes concernées pour formaliser cette association.

B. Sonnevill-Coupé présente les travaux réalisés dans le logement situé 4 Rue du Lavoir et ceux qui seront réalisés dans celui situé 9 Cité du Presbytère. Il présente également les devis des entreprises Migeon et Brunet relatifs aux renouvellements des chaudières de la salle cantonale et de la chaufferie de l'école. Le conseil retient les propositions de l'entreprise Migeon.

Il fait le point des travaux du gymnase. Madame le Maire relate la dernière réunion de chantier et stop tous les règlements tant que les travaux ne seront pas conformes.

Une esquisse du projet de l'aménagement de la gendarmerie cité Presbytère en logements saisonniers est présenté.

Il informe que suite au contrôle réalisé par l'Apave, l'aire de jeux à l'étang est fermée en raison du mauvais état des équipements.

J.Paul Bellamy informe que les travaux du programme voirie 2019 sont terminés et réceptionnés.

Travaux de l'avenue de Thouars en cours. Les travaux concernant les fossés seront réalisés lorsque le temps le permettra.

R. Michel-Chagnot signale que les eaux pluviales ne s'écoulent pas Rue de la Gruche. La Commission voirie fait le nécessaire.

E. Gourdeau remercie les élus qui ont réalisés la distribution des journaux.

France rappelle le Noël des enfants de l'école.

- Prend connaissance de diverses correspondances.

Séance levée à 23 h 45.